



EDITO

Jérôme MATHIEU vice-président de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est et président du Comité régional d'orientation – Valorisation du Bois et Territoire

Les 26 et 27 novembre dernier, à l'initiative de l'interprofession FIBOIS Grand Est et en partenariat avec l'association des Hommes et des Arbres, se sont tenues les premières Assises des Forêts et du Bois du Grand Est. Le 1er jour ce sont près de 400 participants issus de la filière forêt-bois, de l'enseignement, des collectivités, d'associations de protection de l'environnement et de parties prenantes qui ont pu au travers de 6 tables rondes prendre connaissance de la diversité des forêts, de leur fragilité mais aussi de tous les services qu'elles nous rendent. Ainsi les forêts nous offrent le bois pour nos constructions, nos meubles, les molécules pour la chimie verte, l'énergie pour nous chauffer, du travail et donc de la vie possible dans nos territoires mais aussi l'eau potable ; elles

régulent le climat, sont nos lieux de détente, de loisir et enfin elles sont des réservoirs de biodiversité. Je dois en oublier tellement la liste est longue.

Or qui dit diversité des services apportés, dit aussi diversité des besoins et des attentes. Ces besoins et ces attentes ne doivent pas faire oublier que derrière les arbres se trouvent des propriétaires, des gestionnaires, des conseillers et des entreprises qui aiment, gèrent, investissent et créent ces forêts pour nos besoins et les besoins futurs car la forêt s'inscrit dans le temps long. Pour tout cela respectons-les car comme on peut hélas le constater dans les médias notamment sociaux les critiques négatives sont nombreuses sans parler des incivilités ou appels à des dégradations. Ceci n'est pas acceptable. Apprenons à travailler ensemble, avec humilité dans le respect mutuel et dans l'acceptation de la diversité des gestions dans le cadre de l'intérêt général que fixe le code forestier.

En cette fin d'année prenons justement un peu de temps pour réfléchir à ce temps forestier qui s'inscrit dans la durée et que nos sociétés urbaines ou néo-rurales doivent redécouvrir.

Et comme le veut la tradition, je vous souhaite, ainsi qu'au nom de tous les élus et collaborateurs du service commun Valorisation du Bois et Territoire, de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

A l'année prochaine!

SOMMAIRE

#125 - 2021 forêt MAG

ACTUALITÉS





Les premières assises des Forêts et du Bois du **Grand Est**

cap sur les forêt de 2100

DOSSIER



LES SYLVICULTEURS ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ

CONSEILS



Les aides au regroupement foncier forestier

DÉCOUVERTE



Desserte concertée entre forêt privée et forêt publique

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Magazine trimestriel transmis gratuitement en format numérique par les Chambres d'agriculture du Grand Est Numéro ISNN : en cours d'attribution



Directrice de la rédaction : Anne-Marie Vieu Création et Mise en page : Nuances d'Infographie 06-75-68-43-27 Impression Socosprint

Magazine disponible sur le site de la Chambre d'agriculture du Grand Est, rubrique Bois & Territoires: www.grandest.chambre-agriculture.fr

Pour celles et ceux qui aiment feuilleter la version papier de la revue Forêt MAG, vous avez la possibilité de vous abonner au tarif de 12 € TTC pour les 4 numéros de l'année 2022. Contact: catherine.wagner@vosges.chambagri.fr

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Arnaud Apert - Grégory Cardot - Yann Chabrol - Claude Hoh Jean-Marie Sylvestre

Crédits photos :

Conseillers forestiers des Chambres d'agriculture du Grand Est : Arnaud Apert, Grégory Cardot, Yann Chabrol, Jean-Marie Sylvestre. Christophe Schilt, Fibois Grand Est, Des Hommes et des Arbres.



Certains articles et actions de ce numéro ont été soutenus par :









Une première en Grand Est

Initiées suite à des échanges entre l'interprofession, l'Etat et la Région début 2020, ces Assises ont rassemblé près de 400 personnes la première journée et plus de 200 la seconde.

Ces journées visaient à mobiliser habitants, élus, administrations, collectivités, professionnels de la forêt et du bois ainsi que toutes les parties prenantes autour d'une question centrale : quelles forêts en Grand Est en 2100 ? Pour y répondre chaque journée suivait des formats différents mais complémentaires à savoir :

- Des tables rondes et des interventions d'experts et de grands témoins sur la première journée.
- La deuxième journée, des ateliers de 6 à 8 personnes afin d'échanger dans un dialogue constructif sur 3 grands thèmes à savoir, contribuer à des forêts durables, être considéré et reconnu dans son action, porter et réussir des projets ensembles.

UN TRAVAIL COLLABORATIF PRÉALABLE

23 communautés rassemblant 299 participants organisées par Des Hommes et Des Arbres, ont permis au préalable de recueillir un large éventail d'expressions, de questionnements, d'aspirations, autour des forêts et du bois. Ils ont également permis à chacun des participants de mieux appréhender les forêts du Grand Est, les différents usages du bois ou encore les impacts environnementaux et économiques des filières associées.

ENVIE D'EN SAVOIR + +

livret des ateliers



A SUIVRE!

Ces Assises sont les premières et d'autres suivront. Elles ont permis de créer du dialogue, de confronter les idées et les points de vue dans un dialogue constructif pour faire émerger des solutions les plus efficaces pour nos forêts, nos territoires, la société et la filière forêt-bois. Reste maintenant à donner forme à toutes ces réflexions issues de ces 2 belles journées.

M. Thierry FRANCE-LANORD président de Fibois Grand Est

ROLE DE

QUELLES SONT VOS RÉACTIONS À L'ISSUE DE CES PREMIÈRES ASSISES DES FORÊTS ET DU BOIS, QUE FIBOIS GRAND EST ORGANISAIT, DONT VOUS ÊTES LE PRÉSIDENT ?

Positives, très positives même. En effet, nous avons réussi, avec l'aide de nos partenaires et de l'ensemble des acteurs et actrices de la filière, à réunir plus de 400 personnes. C'est un signal positif à la fois dans la capacité de la filière à se mobiliser lors d'évènements d'importance, et par rapport au contenu qui a émergé lors des deux journées de cet évènement Grand Est.

QUE PEUT-ON RETENIR DE CES PRE-MIÈRES RENCONTRES ?

Plusieurs constats: tout d'abord, la filière forêt-bois a de l'avenir en Grand Est. Certes, nous rencontrons des crises environnementales, sanitaires, et par voie de conséquence économiques. Mais pour autant, la capacité que nous avons toutes et tous à nous écouter, via notamment l'action de FIBOIS Grand Est dans son rôle d'animation et de concertation, permet d'apporter des solutions technologiques, financières ou organisationnelles.

Ces Assises furent aussi l'occasion de pouvoir projeter dans le futur nos activités. Bien sûr, nous devrons nous adapter. Mais nous y parviendrons, parce que les professionnels sauront le faire et que les acteurs publics ont la pleine conscience de l'enjeu pour notre territoire d'avoir une filière forêt-bois en pleine santé, et que pour cela il faut la soutenir.

Aujourd'hui, le bois dans tous ses usages est extrêmement sollicité par le grand public. De ce fait, la filière est une force motrice pour la région. Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir sur notre territoire un gisement d'innovations via nos laboratoires de recherche et nos entreprises, qui apportent le changement et contribuent à rendre notre filière performante et adaptée.

CET ÉVÈNEMENT A-T-IL VOCATION À SE REPRODUIRE ?

Oui, nous en avons le souhait au sein de la filière et je pense que le succès du premier par la qualité des intervenants, la mobilisation des participants, la présence de personnalités politiques et économiques ou encore la véritable bonne ambiance de ce moment partagé, ne peut que confirmer la reproduction de cet évènement.



Mme Meriem Fournier vice-présidente de l'association Des Hommes et Des Arbres



Vous assurez actuellement la vice-présidence de l'association Des Hommes et Des Arbres. Quelle a été la contribution de Des Hommes et Des Arbres à ces assises régionales ?

Des Hommes et Des Arbres est un projet collectif, qui rassemble tous les acteurs intéressés à l'innovation autour des arbres en région Grand Est; en forêt, mais aussi en ville et à la campagne. C'est une démarche collective et ouverte par essence, dont l'un des objectifs est d'améliorer le dialogue entre acteurs économiques, académiques, financiers, pouvoirs publics, et avec la société en général.

Ces Assises portant dès le départ une haute ambition d'ouverture, de dialogue, et de mise en valeur d'initiatives de terrain, Des Hommes et Des Arbres s'est naturellement positionné en partenaire de l'événement.

Nous avons notamment conduit une vingtaine d'ateliers auprès de communautés d'acteurs très divers, plus ou moins proche de la question forestière, pour récolter leurs expressions, questionnements, attentes et visions des forêts de 2100 en région Grand Est. Ces ateliers ont permis d'aller au-delà des oppositions qui sont encore aujourd'hui



trop souvent agitées entre acteurs de la forêt, du bois, et la « société ». Nous avons pu relever de nombreux points de convergence entre ces communautés diverses. Nous avons également constaté que les questions posées aux gestionnaires forestiers et aux acteurs de la filière bois sont souvent bien plus subtiles et pertinentes que la simple opposition frontale à l'exploitation forestière.

Nous avons produit un premier travail collectif autour des expressions collectées lors de ces ateliers, sous la forme d'un livret « 8 regards croisés », distribué aux participants des Assises et disponible sur demande auprès de l'association Des Hommes et Des Arbres.

[NDLR : les 8 regards croisés sont :

- Une forêt, la forêt, ma forêt, mes forêts ?
- Forêt, cette nouvelle frontière.
- Forêt et catégorisations.
- Emotions et forêt.

- Entre confiance et défiance.
- Démesure et gâchis
- Des forêts, des fonctions, des usagers.
- La forêt, les forêts et la question éducative.]

QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE CES ASSISES RÉGIONALES ?

Cette première édition a eu le mérite de montrer que les acteurs de la forêt et du bois sont capables de se mobiliser, et répondent positivement à l'invitation à échanger sur l'avenir des forêts. Les attentes en matière d'ouverture et de dialogue était élevées ; il nous appartiendra, lors de prochaines assises que nous appelons de nos vœux, d'assurer plus d'échanges, de variété d'expressions, et de retours d'expériences de terrain.

Nous avons également noté l'intérêt réaffirmé des politiques régionales aux questions du patrimoine forestier et des filières qui en dépendent, au premier rang desquelles la filière bois.

Tout ceci nous amène à saluer l'initiative de FIBOIS d'avoir porté avec succès ces premières assises, et nous encourage, appuyés sur ce premier bilan, à reconduire l'exercice !



Reportage vidéo sur les premières assises des forêts et du bois du Grand Est



écrit par : Yann CHABROL

La région Grand Est compte environ 794 000 ha de forêt privée pour 310 900 propriétaires mais quand on étudie de plus près la répartition par classe de surface, on constate que de nombreux propriétaires possèdent à peine un hectare.

Bien souvent. le morcellement est issu des successions, divisant les parcelles entre les héritiers à chaque génération. Un grand nombre de ces propriétaires de petites parcelles forestières ne s'occupent que rarement de leurs parcelles et le manque d'intérêt entraine un abandon de la parcelle. Or c'est dans ces petites propriétés privées qu'est identifié le potentiel de bois à mobiliser mais aussi l'enjeu de la gestion durable des territoires. Aussi, l'augmentation des surfaces par propriétaire est un axe stratégique pour le développement forestier pour les forêts privées de petites surfaces.

POURQUOI FAVORISER LE REGROUPEMENT PARCELLAIRE

Regrouper ainsi les parcelles en de plus grandes surfaces permet une gestion optimisée et plus efficace des peuplements forestiers. La réalisation de travaux devient ainsi plus facile et permet de mobiliser les entrepreneurs ; la vente des bois s'en trouve également facilitée et le regroupement permet une meilleure gestion des limites de la propriété.

LES AIDE POUR LE REGROUPEMENT DES PARCELLES

Certains conseils départementaux du Grand Est ont mis en place dans le cadre de leurs compétences sur l'aménagement foncier des dispositifs de soutien financier à l'acquisition de parcelles forestières pour aider et favoriser la diminution du morcellement de la petite propriété forestière. Nous allons

vous présenter les principales caractéristiques des mesures prises par les Départements et la Collectivité européenne d'Alsace.



Les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % des frais de notaire sur les opérations foncières d'achat ou d'échange, plafonnée à 1 500 € par an. Son effet est rétroactif pour les achats ou échanges ayant été faits à partir du 1er janvier 2020. La parcelle doit être dans le secteur du Lunévillois ou Pays de Colombey et contiguë d'une parcelle de l'acheteur. La demande est possible pour des parcelles de moins de 4 ha et de valeurs

inférieures à 3 000 €. Le propriétaire s'engage à fournir un document de gestion durable (DGD) dans les 2 ans à compter de la date d'acquisition ou d'échange des parcelles Par ailleurs, il s'engage à ne pas démembre l'unité de propriété créée pendant 15 ans et maintenir sa destination forestière. Des réflexions sont en cours pour étendre le zonage des territoires éligibles.

50%
des frais de notaire, aide
plafonnée à 700€

Les acheteurs de parcelles forestières mitoyennes peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % des frais notariés plafonnée à 700 €. Pour en bénéficier l'acte doit constituer ou agrandir un îlot de 50 ares minimum sans dépasser une valeur de 7 500 €. Le propriétaire doit présenter son dossier dans les 3 ans suivant la signature de l'acte et ne peut bénéficier d'aide qu'une fois tous les 3 ans. Le propriétaire s'engage à fournir pour les dossiers concernant des îlots de plus de 2 ha d'un seul tenant la preuve d'un DGD. Il doit conserver la vocation forestière de l'ilot et ne pas le démembrer dans les 10 ans.

750€
maximum pour l'acquisition de 1 à 5
parcelles

Les propriétaires souhaitant acheter des parcelles adjacentes aux leurs peuvent bénéficier d'une aide correspondant à une prime variable de 250 € à 750 € pour 1 à 5 parcelles ou plus au cours de l'année de l'acte notarié, couvrant ainsi une partie de ces frais. Pour les cessions, l'aide ne s'applique qu'aux petites parcelles dans la limite de 7 500 € par propriétaire cédant. Le bénéficiaire s'engage à appliquer un DGD pendant les 10 ans suivant l'acquisition. Le propriétaire ne peut pas bénéficier de plus de 2 000 € d'aide par an et d'un cumul total de 10 000 € d'aide depuis 2004 (création du dispositif). Attention, un propriétaire ne peut présenter que deux formulaires de demande de prime par an.

des frais de notaire, aide plafonnée à 2000€/an

Une aide est attribuée aux propriétaires achetant ou échangeant des parcelles voisines par transaction d'un montant maximal de 5 000 €. Les parcelles provenant d'un même vendeur peuvent être aidées si au moins l'une d'elles est voisine. La montant de l'aide est réparti en deux paliers, pour les transactions jusqu'à 2 000 €, la prime est de 80 % des frais de notaire, de 2 000 € à 5 000 € l'aide représente 60% des frais de notaire. L'acheteur doit faire la demande d'aide dans les 24 mois suivant l'achat. Le bénéficiaire est limité à 2 000 € d'aide par an et s'engage à ne pas démembrer la propriété créée dans les 10 ans et maintenir la destination forestière. Le demandeur doit fournir au moment du dépôt de la demande un DGD.

ECIF
pas de frais de notaire

Les propriétaires qui souhaitent acheter, vendre, échanger, céder des parcelles peuvent bénéficier du dispositif d'Échanges et de Cessions d'Immeubles Forestiers (ECIF). Cette aide est indirecte. La transaction entre acheteur, vendeur ou coéchangistes est validée par un acte sous seing privé réalisé par la Collectivité européenne d'Alsace et transcrite au livre foncier. Il n'y a donc plus de frais de notaire.

La surface totale des cessions ne doit pas dépasser 1,5 ha et une valeur totale de 7 500 €. L'acheteur doit disposer d'au moins une parcelle contigüe. Le droit de préférence défini à l'article L.331-19 du code forestier ne s'applique pas pour le dispositif ECIF. Toutefois, si la parcelle mise en vente est riveraine d'une forêt communale soumise à un document de gestion ou domaniale, la commune concernée ou l'État peut faire valoir son droit de préemption. L'acquéreur s'engage à suivre un DGD, ne pas démembrer le massif et maintenir sa destination forestière pendant 10 ans

ENVIE D'EN SAVOIR . +

détails et formulaires sont disponibles sur le site du CNPF Grand Est



BESOIN DE CONSEILS





contactez les conseillers forestiers des Chambres d'agriculture ou les techniciens du CNPF.















Dans le cadre des journées « Rencontrons-Nous » proposées par le CNPF Grand Est et le syndicat Fransylva55, une vingtaine de sylviculteurs et naturalistes se sont récemment réunis pour aborder la problématique qu'est celle de concilier maintien de la biodiversité et production forestière, pour une gestion durable des forêts. Un sujet d'actualité qui a été traité par les animateurs de la Chambre d'agriculture et Meuse Nature Environnement, associés à l'occasion de cette formation labellisée PEFC.

LE CONTEXTE

La forêt est sans conteste le plus grand réservoir de biodiversité des milieux terrestres. Parfois mises à mal par certaines gestions, exploitations ou par des exigences d'approvisionnement inappropriées mais loin d'être le cas général de la gestion des forêts privées et publiques meusiennes, ces dernières offrent un large panel de diversité. En effet, leur gestion durable illustre bien que préservation et gestion forestière ne s'opposent pas, mais qu'au contraire des actes de gestion simples et pertinents permettent de concilier les trois fonctions de la forêt : production, protection de l'environnement et sociale.

LA BIODIVERSITÉ C'EST OUOI?

Il y a plusieurs manières d'aborder et jauger la biodiversité. On pensera en premier lieu qu'elle s'apparente au nombre des espèces qu'on peut inventorier dans un écosystème précis, et qui définit sa richesse. Mais cela ne suffit pas. Le nombre d'individus et leur variation génétique comptent également de même que la diversité des milieux. Ces composantes sont intimement liées et ce sont leurs relations qui contribuent au fonctionnement d'un écosystème dans son ensemble. La notion de

taille doit aussi être considérée pour apprécier le vivant. On ignore souvent ce qui est petit parce qu'on le distingue mal ou pas du tout à l'œil nu. Or, les éléments minuscules occupent la place principale dans la biodiversité. La combinaison de l'ensemble de ces éléments rend alors complexe l'appréciation de la biodiversité, une complexité à la mesure de celle de la vie qui anime nos sous-bois, une vie dont la complexité est la nature, car elle en résulte

On parle de plus en plus de biodiversité mais son fonctionnement est souvent mal compris. Il est donc nécessaire de savoir observer cette diversité pour assimiler son rôle et ses effets vertueux (organismes décomposeurs, champignons, essences, oiseaux...) dans le fonctionnement de l'écosystème forestier pour mieux les prendre en compte dans les actes sylvicoles.

LE SOL, ÉLÉMENT ESSENTIEL

Contrairement aux idées reçues, la biodiversité forestière ne se mesure pas à la présence des grands animaux, elle est beaucoup plus discrète. Les sols forestiers et la riche faune qu'ils hébergent sont le maillon essentiel de la richesse des milieux forestiers. Les insectes et coléoptères représentent par exemple, à eux seuls 25%, du nombre des espèces identifiées sur Terre. Et si on s'intéresse à la notion de poids dans la biosphère, bactéries microscopiques et champignons cumulent à eux seuls 16 % du poids total (0,4% pour l'espèce humaine et l'ensemble des animaux). Le mélange des essences et les litières différentes qu'elles produisent, le maintien de bois mort (rémanents ou gros bois sur pied et au sol), les cloisonnements d'exploitation qui préservent de la dégradation physique des sols les rendant asphyxiant pour les organismes vivants, sont particulièrement favorables au fonctionnement de la vie

du sol qui conditionne de manière essentielle la bonne évolution des forêts (matière organique, réserve en eau...). Le mélange des peuplements est donc le principal facteur de constitution du réservoir de biodiversité du sol. Plus le nombre d'essences est élevé, plus la diversité complémentaire des espèces façonnant les sols le sera aussi. Selon la station, cette richesse sera plus ou moins grande, mais elle pourra être améliorée par les choix sylvicoles. Valorisation de l'existant, régénération naturelle assistée ou non, adaptés aux conditions du milieu sont donc à prioriser avant des plantations mélangées. Cette richesse du sol constitue le 1er maillon de la bonne croissance des peuplements et de la chaîne alimentaire qu'ils abritent et qui les accompagne. Des essences comme le chêne, le hêtre, le merisier, le bouleau, le saule ou encore le pin sylvestre renferment un fort potentiel biologique. Arrivé à l'âge adulte, le chêne devient l'arbre hôte de la plus grande biodiversité, animale ou végétale.



Les surdensités de gibier que connaissent aujourd'hui les massifs forestiers peuvent nuire à la diversification des essences. Le maintien de la biodiversité passe donc également par le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique.

L'IMPORTANCE DE LA SYLVICULTURE

Qu'elle soit régulière ou irrégulière, la sylviculture façonne tant les différents stades d'évolution des peuplements forestiers, que leur mélange. C'est cette alternance qui constitue le réservoir d'une biodiversité différente et complémentaire. A l'échelle d'un massif. l'ensemble des actes sylvicoles contribuent à la stratification des peuplements répartis dans les différentes classes d'âge (semis, fourré, perchis...) et diamètres (gros, très gros bois...). Qu'elle soit à l'échelle de la parcelle, du bouquet ou de la trouée, cette alternance influe sur l'arrivée de la lumière au sol et sur l'humidité, créant ainsi des microclimats qui agissent sur la composition et la diversité des espèces animales et végétales. Le nombre de strates d'une forêt est souvent synonyme de sa capacité d'accueil d'une large variété d'espèces. La régénération par coupes progressives de petite taille aura par exemple l'avantage de permettre le maintien d'un couvert globalement continu qui favorise le maintien d'une faune et flore forestières spécifiques. A l'inverse, les coupes successives en futaie régulière sur de plus grandes surfaces favoriseront l'arrivée d'une nouvelle faune et flore inféodées aux milieux ouverts, et contribueront également à la diversité du milieu forestier.

POUR ALLER PLUS LOIN

Toutes les stations ne sont pas productives (zones humides, marécageuses, rocheuses...). Celles-ci présentent une belle opportunité d'être maintenues en réserves biologiques dans lesquelles les gros et vieux bois pourront prospérer et accueillir un cortège de nombreuses espèces végétales et animales (oiseaux, chiroptères, essences pionnières, lichens, mousses...). Des aménagements tels que des mares ou mardelles pour-

ront également y être installés pour attirer insectes et amphibiens, ajoutant ainsi un maillon à la chaîne alimentaire du milieu.

ET L'ASPECT ÉCONOMIQUE?

Cette diversité biologique offerte par le mélange induit une meilleure stabilité des peuplements face aux extrêmes climatiques et aux attaques de ravageurs et pathogènes. De plus, face à la conjoncture économique fluctuante des cours des bois, la diversité des essences et des produits permet aux sylviculteurs de s'adapter au marché et donc d'optimiser la commercialisation selon l'opportunité. Enfin, face au changement climatique en marche, la diversification des forêts est leur meilleure garantie de résilience. Ce sont autant d'arguments qui plaident en faveur d'une attention renforcée envers la préservation de la diversité des écosystèmes forestiers. Il sera par exemple pertinent de réfléchir au bénéfice de récolter un arbre dépérissant renfermant un dendromicrohabitat plutôt que de le laisser en place.

CONCLUSION

La sylviculture et l'exploitation forestière doivent donc plus que jamais être réfléchies et faire l'effort de protéger la diversité des peuplements et des habitats dans leurs actes de gestion courante. Une démarche qui le plus souvent fait appel au bon sens, et qui n'augmente guère les coûts de gestion en comparaison des bénéfices induits à moyen terme si on sait mêler services économique et écosystémique des milieux forestiers. Une manière aussi de remettre les sylviculteurs au cœur de la forêt et peut-être de réconcilier une partie de la société avec eux. « A l'heure où nous sommes de plus en plus nombreux à nous interroger sur la viabilité et le sens de nos modes de vie face aux désastres qui s'annoncent, il serait sage d'accorder aux formes de rapports au vivant curiosité et observation attentive avant d'entériner leur extinction. » Charles Stépanoff. Antropologue, Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales.





Focus

sur l'IBP

Indice de Biodiversité Potentielle Né en 2008, et développé depuis par l'INRAE et le CNPF, c'est un outil qui permet d'apprécier la capacité d'accueil de la biodiversité. Il prend en compte plusieurs facteurs présents dans un peuplement comme : les essences, la structure, les bois morts sur pied et au sol, les très gros bois, ou encore les micros habitats sur les arbres vivants. Cet inventaire facilite l'explication du rôle de la biodiversité dans le fonctionnement de l'écosystème forestier et aide ainsi les forestiers à intégrer plus facilement celle-ci dans la gestion courante. Il est facilement réalisable à l'échelle d'une parcelle ou d'une forêt entière.

ENVIE D'EN SAVOIR + +

fiche technique CNPF





Desserte concertée entre forêt privée et forêt publique

écrit par : Jean-Marie SYLVESTRE

Trois cent trente mètres de piste ont été transformés en chemin forestier. Dans le sens d'une gestion durable d'une trentaine d'hectares de forêt et en réduisant les coûts d'exploitation correspondant.

CONTEXTE

Le massif forestier, dans lequel une amélioration de la desserte a été effectuée, se situe à une vingtaine de km au nord-est de Nancy dans la région naturelle dite du « plateau lorrain ». Dans ce massif d'une trentaine d'hectares se développe une forêt de production composée à 80% par des chênes et à 20% par des feuillus divers tels que le charme, le hêtre, l'érable sycomore, le tilleul et le merisier. D'une profondeur d'un peu moins d'un mètre et de texture argilo-limoneuse le sol est riche mais sensible au tassement par le passage d'engins lourds. A l'origine, ce massif était insuffisamment desservi,

puisqu'il n'était défruité que par une seule piste se raccordant à une route départementale à forte circulation. Les parcelles boisées qui composent ce massif appartiennent à deux communes, Réméréville et Buissoncourt ainsi qu'à trois propriétaires privés. La surface cumulée des parcelles communales est de 11 ha, tandis que celle des parcelles privées est de 22 ha.

ACCORD NÉCESSAIRE DES PROPRIÉTAIRES

Conscients de la nécessité d'effectuer dans les trois prochaines années des éclaircies dans les forêts privées de ce massif et de l'insuffisance de la desserte pour réaliser ces coupes d'amélioration dans de bonnes conditions, un propriétaire privé, ainsi que le Centre national de la propriété forestière et la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle ont impulsé dans ce massif un projet de transformation de trois cent trente mètres de piste en chemin accessible

aux camions-grumiers.

L'engagement de ce projet a été conditionné par l'accord préalable des deux communes concernées et des trois propriétaires de parcelles boisées privés incluses dans ce massif. La première réunion d'information et de concertation entre les différentes parties prenantes a eu lieu en juin 2019. Les échanges et réunions ont permis d'aboutir à la finalisation du projet. La quote-part que chaque propriétaire concerné par ce projet devra payer pour régler le coût de création de ce chemin sera égale au prorata de la surface de leurs parcelles desservies.

La maîtrise d'œuvre du chantier ainsi que la constitution du dossier de demande de subvention ont été confiées au cabinet d'expertise forestière Arnaud Michaut.

SUBVENTIONNEMENT ACCORDÉ

Le dossier de demande de subvention a été déposé à la Direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle en juillet 2020. La convention attributive d'une aide financée par la Région Grand-Est et le Feader a été notifiée en décembre de la même année. La subvention publique qui sera versée aux propriétaires forestiers bénéficiaires de cette amélioration de la desserte, s'inscrit dans le prolongement de l'appel à projets 2019-2020. Le taux de subventionnement accordé a été de 80 % soit une somme de l'ordre de 36 000 € HT, dans la mesure où il s'agissait d'un projet collectif situé à l'intérieur du périmètre d'un schéma directeur de desserte forestière. Les travaux devaient quant à eux être terminés au plus tard au 31 décembre 2022.

RÉALISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT EN PÉRIODE SÈCHE

Les travaux de terrassement ont été effectués en septembre 2021. Plusieurs mois se sont écoulés entre la validation du dossier de demande de subvention (décembre 2020) et la réalisation de ces travaux, car il avait été décidé d'éviter les périodes à risque de fortes pluviométries, que sont en Lorraine l'hiver et le printemps. En effet, la réalisation de travaux de terrassement dans des terrains limono-argileux gorgés d'eau crée de la boue et produit de fait un résultat de moins bonne qualité.

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL PRÉALABLE

Lorsque certains critères sont réunis, des règlements issus de directives, ordonnances et articles du code de l'environnement mentionnent l'obligation d'effectuer une étude d'impact environnemental. Ainsi, les routes forestières de plus de 10 kilomètres doivent systématiquement être soumises à une étude d'impact environnemental et faire l'objet d'une autorisation. Les autres voies forestières de plus de 10 kilomètres n'y sont pas soumises. Les routes forestières peuvent toutefois relever d'un examen au cas par cas, lorsque d'une part leur longueur est

supérieure à trois kilomètres et d'autre part leur création nécessite l'emploi de techniques de stabilisation des sols. Etant par principe des voies destinées aux engins d'exploitation et d'entretien des parcelles, les voies forestières (pistes, sommières, cloisonnements, chemins d'exploitations, layons...) sontelles écartées de la notion de « route » soumise à évaluation environnementale systématique.

Ainsi, la transformation de cette piste en chemin forestier n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact environnemental préalable, car au vu de sa longueur de 330 mètres, elle n'y était pas soumise.

COÛT DES TRAVAUX

Le coût de ce chemin, long de 330 mètres, améliorant le défruitement d'un massif forestier de 33 hectares, est d'environ 45 000 euros HT. Déduction faite de la subvention accordée à hauteur de 80 %, il représente pour les cinq propriétaires concernés un coût total de 9 000 euros HT, soit une somme 270 euros HT par ha.

- Située sur un sol limono-argileux, la transformation de cette piste en chemin forestier camionable a nécessité les travaux suivants :
- Décapage et nivellement de la chaussée et de la place de retournement.
- Pose d'un géotextile sur la chaussée du chemin et de la place de retournement.
- Création de fossés le long des deux bords du chemin et de la place de retournement.
- Installation de trois passages busés.
- Empierrement de la chaussée avec des éléments grossiers et compactage.
- Mise en œuvre d'une couche de fermeture et compactage.

Pose d'une barrière et d'un panneau

Une barrière et un panneau d'interdiction de circulation portant la mention « sauf ayant droit » ont été installés à l'entrée de ce chemin.

BÉNÉFICES OBTENUS

L'aménagement de cette desserte facilite la mise en œuvre d'une gestion

durable d'une trentaine d'hectares de forêt et permet de réduire les coûts d'exploitation afférents. Il limite également le risque d'accident pour les débardeurs et automobilistes, dans la mesure où avant leur enlèvement, les bois coupés par les bûcherons et façonnés sous forme de grume, de billon ou de stère pourront désormais être stockés le long de ce chemin forestier et non plus sur le bord d'une route départementale à forte circulation automobile

AMORTISSEMENT DU COÛT DES TRAVAUX

En facilitant l'accès aux coupes et en réduisant la distance de débardage, la transformation de cette piste en chemin camionable permet la diminution des coûts d'exploitation forestière en moyenne de 4 euros HT par m³. Un passage en éclaircie dans les peuplements de ce massif prélève en moyenne une quarantaine de m³ de bois par ha. Ainsi, grâce à cet aménagement de la desserte, la prochaine éclaircie, qui aura lieu dans deux ans, permettra déjà de générer une plus-value de 160 euros HT par ha (40 m³ X 4 euros/m³). L'éclaircie suivante, dont la plus-value apportée sera identique à la précédente, sera effectuée dix après la précédente. Le gain cumulé apporté par ces deux éclaircies est donc de 320 euros par ha (160 euros par ha + 160 euros par ha). Le coût de cet aménagement de voirie, qui sera in fine de 270 euros par ha desservi, sera donc largement amorti dans douze ans grâce à cette plus-value de 320 euros par ha.



#125 - 2021 forêt MAG

INFORMATIONS

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

Nouvelles dispositions légales pour le CBPS.

La loi « résilience climat » du 22 aout 2021 a permis de sauvegarder le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) dont le code forestier avait initialement planifié la fin pour 2022. Elle a cependant assorti ce maintien de l'obligation de présenter un tableau de coupes et travaux.

En pratique, tous les CBPS déposés au CNPF depuis la parution de la loi doivent obligatoirement être dotés d'un tableau des coupes et travaux.

Pour les propriétaires qui auraient adhéré à un CBPS sans tableau des coupes et travaux avant le 22 aout 2021, un délai de deux ans a été mis en place pour permettre de déposer ce tableau complémentaire auprès du CNPF. Passé ce délai, le CBPS ne vaudra plus garantie de gestion durable et ne permettra donc plus l'accès aux aides publiques.

Un modèle de formulaire est disponible sur le site du CNPF Grand Est

FIBOIS GRAND EST : ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION SANITAIRE DES PEUPLEMENTS FORESTIERS DU GRAND EST

Afin de mesurer l'évolution des crises sanitaires qui touchent certains peuplements forestiers du Grand Est, FIBOIS Grand Est vient de publier sa troisième note de synthèse qui fait un zoom sur les 5 essences régionales les plus impactées. Ce document est le résultat d'un travail collaboratif entre l'ONF, le CNPF Grand Est, le Pôle Santé des forêts et FIBOIS Grand Est, il dresse un état des lieux de l'évolution de ces crises au cours de l'année écoulée. Malgré une année 2021 que l'on peut considérer pour les arbres comme plus favorable en termes de conditions météorologiques, la dynamique du phénomène de dépérissement engagée depuis plusieurs dizaines d'années sur de nombreuses essences continue.

Les effets des aléas climatiques de ces dernières années sont bien visibles dans les forêts du Grand Est avec des moyennes de produits accidentels récoltés nettement supérieures à l'année de référence 2017.

Ainsi, sur cette dernière année ce sont plus de 3,7 millions de m3 de bois dépérissant qui ont récoltés dont 60 % d'épicéa. A terme, la surface à reconstituer dans le Grand Est se situera entre 55 000 et 75 000 hectares soit de 3 à 4 % de la superficie forestière régionale.



